




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-166**

Séance publique du

9 juin 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1239099-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2023
Date de réception : mercredi 14 juin 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - PROJETS D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES SUR LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT, DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Françoise COURANJOU.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie &
Optimisation
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Kayané BIANCO , Madame
Amandine JANER

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - PROJETS D'AMÉNAGEMENTS
CYCLABLES SUR LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE - DEMANDE DE CO-
FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT, DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET
DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 et le Plan vélo et mobilités actives 2018-2022 ont permis de faire de la France un pays dans lequel les mobilités actives sont des modes de déplacement à part entière au quotidien. Le plan vélo et mobilités actives 2022-2027 lancé le 20 septembre 2022 vise à inscrire définitivement le vélo dans le quotidien de tous les Français.

Chaque année, la Ville d'Aix-en-Provence aménage de nouvelles voies dans le cadre de son plan vélo qui vise à relier le centre-ville d'Aix-en-Provence aux quartiers et villages, mais également, en parallèle, à renforcer et développer le maillage des itinéraires secondaires. Aujourd'hui, la Ville souhaite proposer deux projets auprès du Ministère des transports, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département des Bouches-du-Rhône pour continuer de développer son réseau cyclable.

Les « Lignes Aixoises » et la voie cyclable « AixPress Sud » se présentent comme des axes essentiels du plan vélo 2020/2026 de la commune d'Aix-en-Provence. Ils consistent à créer prioritairement des axes cyclables sécurisés reliant l'ensemble des villages et « centres de vie » entre eux, le centre-ville historique et les communes voisines.

Le projet « Les Lignes Aixoises » consiste à sécuriser le dernier tronçon de cet axe majeur en créant une voie verte de près de 4 Km dont 2 Km de l'itinéraire principal Pasteur / Puyricard et 2 Km de l'itinéraire prolongé desservant le village du Soleil. A terme, la voie principale de 7 Km permettra de relier le village de Puyricard et la partie « prolongée » du lotissement du village du Soleil au centre-ville historique d'Aix-en-Provence. Cet itinéraire relie également certains établissements publics (hôpital, parking, stade, université, collège), mais aussi le berceau Aixois de l'Oppidum d'Entremont, de petits centres commerciaux du plateau de Puyricard et le parc relais des Hauts de Brunet.

Le projet vélo « AixPress Sud » consiste quant à lui à résorber les dernières discontinuités de la voie en s'inscrivant dans la suite de l'appel à projet de « création du franchissement de l'A51 pour les modes doux dans le prolongement de la RD9 » pour lequel la commune a été lauréate en 2020 et actuellement en cours.

A terme, cette voie de près de 12 Km permettra de relier le village du Tholonet au Pôle d'Activité d'Aix-en-Provence (PAAP) en passant par les quartiers Aixois du Val de l'Arc/Saint André, du Pont de l'Arc, de La Parade et des Milles. Cet itinéraire reliera également de nombreux établissements publics (stades, piscine, universités, lycées et collèges), mais aussi le plus grand centre commercial de la commune, trois parcs relais et le BHNS.

De ce fait, la Ville souhaite déposer ces deux projets au titre du Fonds vert pour leur fonds de mobilités actives. L'objectif de cet appel à projets, piloté par le ministère chargé des transports, est de soutenir les maîtres d'ouvrage publics en leur apportant une source de financement complémentaire pour débloquer des aménagements cyclables identifiés comme nécessaires mais perçus comme coûteux du fait de leur ampleur, notamment dans les secteurs à enjeux pour les mobilités du quotidien. Le taux d'intervention pour cet appel à projet est de 15% des dépenses éligibles.

Dans un second temps, la Ville va demander un soutien financier auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui met en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur du développement de l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens et touristiques. Cette politique s'est notamment traduite jusqu'ici dans l'objectif du SRADDET, dans le soutien à l'aménagement de vélo-routes et au développement du vélotourisme.

La Région souhaite accompagner les maîtres d'ouvrages publics dans leurs projets d'aménagements en faveur des modes actifs, à l'échelle locale, comme leviers de report modal au même titre que les transports collectifs, et comme maillons essentiels de la chaîne d'intermodalité. Le taux d'intervention pour ce dispositif de soutien aux projets d'aménagements en faveur des modes actifs est de 20% du coût HT des dépenses éligibles.

Enfin, la Ville va demander le soutien du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide à la transition énergétique où l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de maîtriser la demande énergétique et de développer des énergies issues du plan climat-énergie. Le taux de financement est de 20% à 60% des dépenses annuelles subventionnables qui sont plafonnées à 500 000€ HT.

Le coût prévisionnel de l'opération « Les Lignes Aixoises » est de 4 282 681 € HT.

COÛT HT DE L'OPERATION	ETAT – FONDS MOBILITES ACTIVES	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE	VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
4 282 681 €	642 402 €	856 536 €	600 000 €	2 183 743 €
<i>Taux de participation</i>	<i>15 %</i>	<i>20 %</i>	<i>14 %</i>	<i>51 %</i>

Le coût prévisionnel de l'opération « AixPress Sud » est de 2 260 351 € HT.

COÛT HT DE L'OPERATION	ETAT – FONDS MOBILITES ACTIVES	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE	VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
2 260 351 €	339 053 €	452 070 €	450 000 €	1 019 228 €
<i>Taux de participation</i>	<i>15 %</i>	<i>20 %</i>	<i>20 %</i>	<i>45 %</i>

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la demande de subvention pour les projets d'aménagements cyclables auprès du Ministère chargé des transports à hauteur de 15% des dépenses éligibles ;
- **AUTORISER** la demande de subvention pour les projets d'aménagements cyclables auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 20% des dépenses éligibles ;

- **AUTORISER** la demande de subvention pour les projets d'aménagements cyclables auprès du Département des Bouches-du-Rhône de 20% à 60% des dépenses annuelles subventionnables plafonnées à 500 000€ HT ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ces dossiers ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef du service comptable du service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2023-166 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - PROJETS D'AMÉNAGEMENTS
CYCLABLES SUR LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE - DEMANDE DE CO-
FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT, DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET
DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE-

Présents et représentés : 53
Présents : 40
Abstentions : 0
Non participation : 4
Suffrages Exprimés : 49
Pour : 49
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

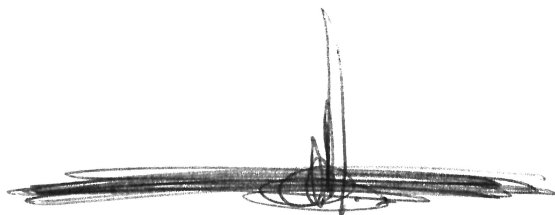
N'ont pas pris part au vote

Laurence ANGELETTI Dominique AUGÉY Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine Janer



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/06/2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

